

L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Votre départ et la restitution de votre **caution**

Vous quittez bientôt votre appartement,

Voici **quelques conseils** très utiles...



Rendez-vous :



- Prenez rdv pour **votre état des lieux** au moins 10 jours à l'avance au 04.67.10.13.09.

Nettoyage :



- Une grande partie des retenues sur caution est due à un nettoyage incomplet, prenez le temps de le faire !
Attention au calcaire : veillez à détartrer vos robinetteries, faïences et sanitaires à l'aide d'un produit anticalcaire ou de vinaigre blanc.
- N'oubliez pas de dégivrer votre **freezer**, de nettoyer et d'ouvrir les **bouches d'aération** qui se trouvent dans la salle de bains, la cuisine et sur les coffrages des volets roulants, d'enlever la poussière dans les **radiateurs**.
- En cas de traces tenaces sur les **plaques de cuisson**, pensez à utiliser un nettoyeur pour four.

Plomberie :



- Si vos robinets gouttent **les joints** sont à changer.
Vérifiez que **les robinets et brise-jets** ne soient pas entartrés.
Les joints d'étanchéité en silicone présents autour du plan de travail, de l'évier de la cuisine, des plaques électriques, du lavabo, du bac douche ou de la baignoire doivent être propres, non jaunis, sans moisissures et en bon état.
- Les bondes doivent retenir l'eau dans le lavabo, la baignoire, le bidet et l'évier.
L'inverseur bain-douche doit fonctionner normalement.
- Concernant **les toilettes**, vérifiez que la **chasse d'eau** fonctionne et qu'il n'y ait pas de fuite. Le robinet d'arrêt chasse d'eau ne doit pas goutter. Il doit s'ouvrir et se fermer sans difficulté.
L'abattant WC doit être en bon état et bien fixé.
- **La douchette** doit être détartrée et doit avoir un jet régulier, à défaut il convient de la changer. **Le flexible de douche** doit être changé s'il est cassé ou distendu.

- Si l'émail de vos sanitaires présente quelques **éclats**, il existe des produits efficaces pour les colmater.

- Vérifiez que **vos robinets** ne fuit pas et puisse se fermer, et que **les siphons** ne fuient pas et ne soient pas obstrués.



Electricité :

- Vérifiez le bon état des **prises électriques** et des **interrupteurs** et la présence de **douilles en laiton** dans chaque pièce, veillez à remplacer ces dernières si elles sont cassées.

- Les **cache-plafonniers** ne doivent pas être descellés, jaunis ou brûlés.

- Le **détecteur de fumée** de votre appartement doit fonctionner **le voyant** doit être allumé dans le cas contraire vous devez remplacer les piles.

Si le détecteur de fumée bippe, vous devez remplacer les piles.

- **Néons, sonnette et radiateurs** doivent fonctionner, **l'ampoule du réfrigérateur** et le **voyant des plaques chauffantes** également, la numérotation des **boutons des plaques** ne doit pas être effacée.



Menuiserie :

- Si votre **baie vitrée** est fendue ou cassée, n'oubliez pas que ce type de sinistre est couvert par votre assurance.

Les rails des baies vitrées doivent être propres.

- Les **loquets de fermeture** de la baie doivent fonctionner parfaitement.

- Les **volets roulants** doivent monter et descendre sans grincer et **les lattes** ne doivent pas laisser passer le jour.

- Veillez à ce que **les portes coulissantes des placards** soient bien dans les rails et ferment correctement.

- La serrure et la porte de **la boîte aux lettres** doivent fonctionner parfaitement, ainsi que les serrures de **la porte palière**.



Tapiserie :

- Si des **traces ou des taches** sont présentes, il y a lieu de **repeindre** le pan de mur concerné.

- Si vous constatez **des moisissures** sur le mur, vous pouvez les éliminer avec de l'eau de javel diluée.

- Si vous avez subi **un dégât des eaux**, n'oubliez pas d'établir une **déclaration** auprès de votre compagnie d'assurance.

Derniers conseils :

- Si vous avez installé **des canisses** malgré l'interdiction, vous devez les enlever.

- Si vous êtes locataire d'un **garage**, veillez à ce qu'il soit nettoyé, vidé, que la serrure et l'émetteur/badge fonctionnent.

- Si vous avez souscrit un abonnement auprès de **France Télécom Câble, Numéricable** ou autres prestataires nécessitant une installation spéciale, pensez à le résilier et à remettre l'installation initiale en place.

- Pour finir, le jour de votre départ n'oubliez pas de **résilier vos abonnements** EDF et France Télécom ainsi que **vos contrats d'assurance**. Pensez à effectuer **vos changements d'adresse**.



N'hésitez pas, appelez notre Service Maintenance :

04 67 10 13 15 ou 04 67 10 13 16

Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à :

contact@proby.fr